

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

RT30 - PARKA D'HIVER HI-VIS TRAFFIC



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat II) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN ISO 20471 Classe 3 (2016)

RIS 3279 TOM 2° EDITION (ORANGE UNIQUEMENT)

EN 343 Classe 3:1 X (WP 15,000mm) (2019)

EN 342 (0.345 (M².K/W), 2, X) (2017)

ANSI/ISEA 107 TYPE R CLASSE 3 (2015)

ANSI/ISEA 107 Type P Classe 3 (2015)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

2777/14318-02/E00-00

Publié par : SATRA Technology Europe Ltd

Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, D15 YN2P, Ireland (NB: 2777)

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2025-06-10